

COMITE d'HYGIENE, de SECURITE  
et des  
CONDITIONS de TRAVAIL  
Départemental

**Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017**

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 18 décembre 2017 de 14 h 10 à 17 h 00, sous la présidence de madame la secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne.

Etaient présents :

**Représentants de l'administration**

Madame Annie FORVEILLE  
Madame Natacha L'YVONNET

Secrétaire générale, Présidente  
Cheffe de division DIPATE

**Intervenants au nom de l'administration**

Madame Malika ABDELHAFID

Inspectrice santé et sécurité au travail

**Représentants des personnels**

Monsieur Julien SAVI  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Madame Gisèle CUCO  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Monsieur Philippe PERSE  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Monsieur Julien GUERIN  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Monsieur Fabien BUREAU  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Monsieur Irwin CARTERON  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Madame Catherine BABIN  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Monsieur Thierry GRIGNON  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Monsieur David HUGNET  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Madame Emmanuelle OTTAVI  
*Fédération Syndicale Unitaire*  
Monsieur Aurélien LOUVET  
*Fédération de l'EN UNSA*  
Monsieur Romain MAHLER  
*Fédération Force Ouvrière*

Professeur – Collège Henri IV à Meaux  
**Secrétaire du CHSCT D**  
PE - IEN La Ferté-sous-Jouarre

Professeur – Collège Blanche de Castille à  
La Chapelle la Reine  
Professeur – Lycée Jacques Amyot à  
Melun  
AAE – DSDEN de Seine-et-Marne

PE – Ecole élémentaire Vincy Manœuvre

PE – Ecole maternelle Le Bréau à  
Le Mée-sur-Seine

PE – Ecole élémentaire Beau Soleil à  
Combs-la-Ville

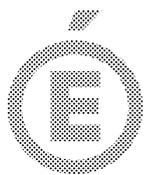
Professeur – Lycée Auguste Perdonnet à  
Thorigny-sur-Marne

Professeure – Lycée Joliot Curie à  
Dammarie-les-Lys

PE – Ecole élémentaire Victor Hugo à  
Gretz-Armainvilliers

PE – Ecole maternelle Les Régalles à  
Savigny-le-Temple

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** ouvre la séance à 14 heures 10 et rappelle l'ordre du jour :



2

1 – Approbation du PV du 25 septembre 2017

2 – Rapports de visite :

- Les écoles maternelles des Mézereaux de Melun
- Collège Frédéric Chopin de Melun
- Lycée François Couperin de Fontainebleau

3 – Protocole de visite

4 – Questions diverses

**Madame la Présidente** propose de commencer par la lecture des déclarations liminaires.

**Julien Savi** lit la déclaration préalable de la Fédération Syndicale Unitaire.  
[Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 1**].

**Romain Mahler** lit la déclaration préalable de la Fédération Force Ouvrière.  
[Déclaration jointe au présent PV – **annexe n° 2**].

**Madame la Présidente** apporte quelques réponses suite aux déclarations liminaires. En ce qui concerne le site internet de la DSDEN, elle s'engage à ce que l'onglet santé/sécurité soit remis en place rapidement de manière à permettre un accès direct aux documents récemment mis à jour.

Pour les DTA, un courrier sera de nouveau adressé aux municipalités afin de rappeler aux maires leur obligation de communiquer ce document aux écoles.

Concernant les démissions dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, un état des lieux concernant leur nombre pourrait être communiqué mais uniquement pour le 1<sup>er</sup> degré, le 2<sup>nd</sup> degré relevant de la compétence du rectorat de Créteil.

Pour ce qui est des registres obligatoires dans les écoles, les informations avaient été communiquées lors de la séance du 25 septembre 2017. Le travail engagé avec les conseillers de prévention va se poursuivre pour que ces registres soient présents dans les écoles.

Sur la question de l'affectation des élèves en situation de handicap, **Madame la Présidente** rappelle que l'école est obligatoire et l'Éducation Nationale a obligation de scolariser, ce qui n'est pas forcément le cas des établissements spécialisés. Dès lors qu'un enfant a moins de 16 ans, quel que soit l'enfant, il y a obligation de le scolariser.

**Catherine Babin** s'étonne que les collègues du 1<sup>er</sup> degré qui sont convoqués pour un entretien professionnel n'aient pas plus de précision sur le motif de la convocation et qu'ils ne soient pas informés de la possibilité de se faire accompagner d'un représentant du personnel.

**Madame la Présidente** explique que le motif de la convocation et la possibilité de se faire accompagner doivent effectivement être mentionnés mais uniquement dans le cadre d'une procédure réglementaire et non dans le cadre d'un entretien professionnel.

**Malika Abdelhafid** revient sur le caractère un peu anxiogène d'un courrier que l'on peut recevoir sans motif et considère que s'il y a possibilité d'émettre des éléments de contextualisation dans l'objet du courrier c'est mieux.

**Madame la Présidente** répond qu'il est possible d'ajouter sur la convocation la mention suivante : « afin d'évoquer les événements qui se sont déroulés le... », bien que nous ne soyons pas dans le cadre d'une procédure disciplinaire. Si, à la suite de cet entretien, une procédure disciplinaire est engagée, la personne sera alors informée de la possibilité de se faire accompagner.

**Madame la Présidente** remercie les représentants de la FSU qui ont noté une amélioration du fonctionnement du CHSCT.

**Gisèle Cuco** souhaite proposer et soumettre au vote les deux avis suivants :

Avis n° 1 : « Le CHSCTD 77 réuni aujourd'hui 18 décembre 2017 demande à ce que Madame la Présidente du CHSCTD 77 rappelle par un courrier adressé aux maires de notre département que la législation leur impose de fournir aux écoles les DTA et les mises à jour de ces documents ».

Avis n° 2 : « Le CHSCTD 77 réuni aujourd'hui 18 décembre 2017 demande que soient recensés tous les établissements de Seine-et-Marne dont les SSI dysfonctionnent afin que la Présidente du CHSCTD 77 puisse engager les collectivités territoriales à prendre les mesures qui s'imposent dans l'attente des réparations nécessaires ».

**Romain Mahler** souhaite proposer et soumettre au vote l'avis suivant :

Avis n° 3 : « Le CHSCTD 77 réuni aujourd'hui 18 décembre 2017 demande, pour qu'un bilan annuel de la santé et sécurité au travail reflète la réalité du terrain, à ce que l'administration s'engage à tenir informé les membres du CHSCT à chaque réunion de ce comité de l'avancée de l'installation des registres obligatoires conformément aux articles 3-1 et 5-8 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ».

**Madame la Présidente** explique que le programme annuel de prévention académique, validé au dernier CHSCT A, a pour objectif général de poursuivre la mise en place des documents et registres obligatoires dans les écoles, les établissements scolaires et les services académiques. Les objectifs opérationnels sont de communiquer le recensement au CHSCT sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des registres obligatoires dans les écoles. Un bilan peut donc être établi par année scolaire lors de la remontée de ces registres. Il semble plus compliqué de demander aux directeurs de le faire tous les trimestres.

**Malika Abdelhafid** pense qu'il vaut mieux mettre l'accent sur la formation afin d'informer et de sensibiliser les directeurs d'école sur ces registres obligatoires.

**Monsieur GRIGNON** souligne qu'il y a quand même eu des progrès depuis quelques années sur la connaissance des registres dans le secondaire.

**Malika Abdelhafid** souligne qu'il y a plusieurs ressources dans le secondaire car on en parle dans la formation des chefs d'établissement, dans la formation des gestionnaires. Pour le 1<sup>er</sup> degré, une fois qu'on a dépassé le cadre du directeur, il faut que l'inspecteur de circonscription soit lui aussi alerte sur ces questions. Donc on essaie de former les IEN et puis d'avoir des assistants de prévention de circonscription qui puissent aller dans les écoles pour expliquer le fonctionnement des registres quand ils sont mis en place. Il était proposé pour le programme annuel de prévention académique de le décliner au niveau départemental et de le soumettre au prochain CHSCT. Il est également envisagé de mettre en place de façon généralisée l'application de Montpellier qui est déjà utilisée par d'autres académies. Elle est assez simple à utiliser, elle ne requiert pas forcément d'y passer énormément de temps et surtout elle a un côté très évolutif.

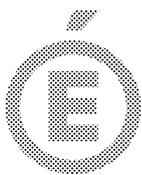
**Madame la Présidente** propose de procéder au vote :

Avis n° 1:

**Pour : 7**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

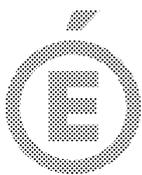
Avis n° 2 :

**Pour : 7**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**



Avis n° 3 :

**Pour : 1**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 6**



4

## **1 – Approbation du PV du 25 septembre 2017**

**Madame la Présidente** demande si le procès-verbal du 25 septembre 2017 appelle des observations particulières.

**Romain Mahler** demande à ce qu'une modification soit apportée en page 7 du document. Ainsi, à la phrase « Romain Mahler souhaiterait que ce tableau soit transmis aux organisations syndicales avant chaque CHSCTD », il souhaite ajouter : « Il déplore sa mise en place tardive, ce qui a empêché un suivi des situations de la part des représentants du personnel ».

Sans aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Rapports de visite**

### ➤ Les écoles maternelles des Mézereaux de Melun

**Madame la Présidente** demande si ce rapport de visite appelle des observations particulières.

**Romain Mahler** souhaitait que son rapport soit annexé au présent compte rendu.

**Madame Cuco** souligne que le décret dispose que lorsqu'il y a visite, cette visite donne lieu à un compte-rendu présenté au CHSCT. Il donne lieu à un rapport qui est fait par l'ensemble des représentants du personnel. Lors du groupe de travail, il a été tenu compte des remarques faites par FO.

**Madame Abdelhafid** ajoute que l'idée est de faire un document unique qui synthétise l'ensemble de la visite, des remarques et des avis qui ont pu être portés. L'article 52 du décret 82-453 dispose que « les missions accomplies dans le cadre des visites régulières du CHSCT doivent donner lieu à un rapport présenté au comité ».

**Madame la Présidente** propose de procéder au vote :

**Pour : 6**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 1**

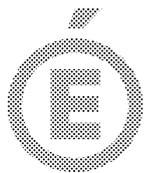
Le rapport de visite des écoles maternelles Les Mézereaux de Melun est approuvé à la majorité des voix [compte rendu joint au présent PV – **annexe n° 3**].

### ➤ Collège Frédéric Chopin de Melun

**Madame la Présidente** demande si ce rapport de visite appelle des observations particulières.

**Madame la Présidente** a quelques remarques par rapport aux entretiens. En page 14 du document, il est rapporté que « les relations de travail entre les personnels administratifs et les personnels de direction sont difficiles. » et que « Les personnels administratifs ont l'impression de travailler dans l'urgence... ». Rédigé de cette manière, on a le sentiment que tous les personnels administratifs ont été entendus. Il est préférable de modifier la phrase en remplaçant le mot « les » par « des ». Dans la partie « conflits de valeur », on remplacera également « les » personnels administratifs par « des » personnels administratifs. Pour la dernière phrase, écrire « il en a fait part il y a deux ans à son IPR, ce qui a amené à une baisse de note. ».

Par ailleurs, il faut ajouter **Monsieur Perse** à la liste des représentants des personnels présents à la visite ainsi que **Madame Abdelhafid** à la liste des représentants de l'administration.



Sous réserve des modifications à apporter, **Madame la Présidente** propose de procéder au vote :

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

5

Le rapport de visite du collège Frédéric Chopin de Melun est approuvé à l'unanimité [compte rendu joint au présent PV – **annexe n° 4**].

#### Lycée François Couperin de Fontainebleau

**Madame la Présidente** propose de reporter la présentation du compte rendu de la visite du lycée François Couperin de Fontainebleau au prochain GT CHSCTD qui se tiendra le 5 février 2018.

### **3 – Protocole de visite**

**Madame la Présidente** demande si les documents qui ont été transmis dans le cadre du CHSCTA appellent des observations particulières.

Sans remarque particulière, le protocole de visite est approuvé à l'unanimité. Il sera donc décliné au niveau départemental.

### **7 – Questions diverses**

#### ➤ Plan de prévention

**Madame la Présidente** propose de présenter le plan de prévention à la prochaine séance, au vu du plan de prévention académique qui a été validé.

#### ➤ Point sur les enquêtes suicides

Deux enquêtes ont été menées sur le département. La première enquête n'est pas encore validée : des entretiens ont été réalisés au collège Les Hiverneaux à Lésigny mais le rapport n'est pas encore finalisé.

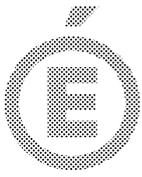
La deuxième enquête concerne la circonscription du Mée-sur-Seine. Le rapport d'enquête dans son ensemble n'étant pas validé en CHSCTA, il ne peut être présenté dans sa forme définitive aux membres du CHSCTD. Néanmoins, les premiers éléments sont présentés par Gisèle Cuco. Dès validation, ce rapport sera communiqué aux membres du CHSCTD.

#### ➤ Changement de la visite du collège des 4 Arpents de Lagny par celle du collège Claude Monet de Magny le Hongre

Pour le collège des 4 Arpents de Lagny il est possible de faire une pré-visite vers le 15 septembre 2018 et une visite fin septembre/début octobre pour une validation en novembre.

Le changement de visite entre le collège Claude Monet et le collège des 4 Arpents est voté à l'unanimité.

La pré-visite du collège Claude Monet aura lieu le 15 janvier et la visite le 22 janvier 2018.



6

- Le harcèlement moral et sexiste au travail : procédure de signalement ? Mesures de prévention ?

**Romain Mahler** souhaiterait savoir comment agir dans un cas de harcèlement au travail.

**Madame la Présidente** répond que le harcèlement a une définition pénale. Une personne qui se sent harcelée en fait part à son supérieur hiérarchique et porte plainte.

**Gisèle Cuco** pense qu'il serait intéressant de développer la notion de harcèlement en donnant une définition.

**Madame le Présidente** considère que la mise en place d'un protocole de harcèlement est compliquée. Ce n'est pas parce que l'agent se sent harcelé qu'il s'agit forcément de harcèlement.

- La médecine de prévention : un recrutement de médecins de prévention est-il mis en place pour assurer la visite médicale quinquennale, inscrite dans les statuts, à tous les enseignants de Seine-et-Marne ?

**Madame la Présidente** indique que la Seine-et-Marne est plutôt bien lotie avec 1.6 ETP. Il est compliqué de recruter parce que la médecine de prévention n'est pas, au niveau de l'université par exemple, mise en valeur. Le niveau de rémunération est correct comparé à un médecin de ville ou un médecin libéral. Il manque des médecins partout. De plus, l'académie de Créteil, la médecine du travail et la médecine scolaire n'attirent pas. Néanmoins, il est vrai que la situation devient de plus en plus difficile en terme de poste non pourvu.

- Bilan des saisines

Pour le bilan des saisines, trois groupes de travail ont été mis en place en novembre 2017, en mars et en juin 2018.

- Violence au collège des 4 Arpents

Une enseignante a été agressée dans sa salle de classe, coincée derrière son bureau. Pour la première agression, le principal a fait une déclaration d'incident en milieu scolaire le 20 juin 2017. Pour la deuxième, il a exclu l'élève pour attitude inadaptée en cours. L'enseignante demande la reconnaissance d'accident du travail pour ces deux agressions. La situation est suivie par le rectorat.

- Ecole Decourbe à Melun

Concernant l'école Decourbe où il n'y a plus de toilette adulte suite à l'ajout de deux classes maternelles et de la transformation des toilettes en douche, le directeur a demandé à la municipalité la possibilité d'utiliser les toilettes PMR existants à la bibliothèque. L'administration va relancer la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Pour la Présidente du CHSCTD  
Et par délégation  
La secrétaire générale

Le secrétaire du CHSCTD

Annie FORVEILLE

Julien SAVI